



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

L'éducation numérique et la formation professionnelle au cœur de la rentrée scolaire vaudoise 2018

L'éducation au numérique est la première priorité de l'école vaudoise lors de cette rentrée scolaire 2018. Ce chantier a désormais des fondations et une feuille de route. Des établissements pilotes font les premières expériences en classe. Une généralisation par étape à tous les niveaux de l'éducation et de la formation suivra. L'autre priorité du DFJC est la revalorisation de la formation professionnelle, pour que non seulement tous les jeunes mais aussi les adultes accèdent à une formation de qualité. Ces deux sujets ainsi que les statistiques et les nouveautés de la rentrée étaient au cœur de la conférence de rentrée donnée par la cheffe du DFJC mardi 21 août à l'UNIL.

Les effectifs de la rentrée toujours en augmentation

Ecole obligatoire, gymnase et filières professionnelles : un peu plus de 120'000 élèves reprendront le chemin des classes lundi 27 août. Dans l'enseignement obligatoire, la croissance des effectifs (+1'000 élèves, à 89'500, soit +1,1% par rapport à 2017) suit la tendance observée depuis 2011. Une hausse absorbée par l'ouverture de 62 classes supplémentaires. Cette dynamique reflète l'évolution constante de la population vaudoise, en hausse moyenne de 1,7% par an ces cinq dernières années.

Au secondaire II, l'attractivité du gymnase reste forte, avec 8'737 élèves à l'école de maturité (+13% en quatre ans) et 3'196 à l'école de culture générale (+ 39,7% en 4 ans). A l'issue de l'école obligatoire, quatre jeunes sur dix (43%) choisissent l'une ou l'autre des formations générales dispensées au gymnase. A titre de comparaison, une année après la 11^e Harmos, seulement deux élèves sur dix (20%) entament une formation professionnelle, tendance à la baisse stabilisée. Les jeunes suivant une filière conduisant au CFC ou à l'AFP, en entreprise (système dual) ou en école, sont au nombre de 16'500 (-4,2% sur 4 ans).

Une feuille de route ambitieuse pour l'éducation numérique

Le chantier de l'éducation numérique traversera toute la législature. L'année scolaire écoulée a été celle de la mise en place des fondations. En juillet 2018, un crédit d'étude de 400'000 francs a été décidé par le Conseil d'Etat et validé par la Commission des finances du Grand Conseil. Fort de ce soutien, le DFJC constitue une équipe de projet qui sera chargée de définir les besoins pédagogiques et de formation des enseignant·e·s. Les 15 établissements pilotes désignés (10 pour la scolarité obligatoire, 1 gymnase, 2 écoles professionnelles ainsi que deux institutions de l'enseignement spécialisé) ont constitué leurs équipes pédagogiques et ils entament des expériences didactiques. Contenus, méthodes et moyens d'enseignement, équipements en matériel et infrastructure seront testés. Les modalités de la

Communiqué de presse

formation des enseignant-e-s seront définies ces prochains mois en concertation avec les syndicats.

Dès la rentrée, tous les établissements pilotes de la scolarité obligatoire interdiront le téléphone portable durant l'ensemble du temps scolaire, récréations comprises. L'interdiction peut connaître des exceptions dans le cadre d'un usage pédagogique explicite et spécifique, encadré par les enseignant-e-s. Sur la base de cette expérience, la cheffe du DFJC, Cesla Amarelle, publiera une directive cet hiver. Par ailleurs, dès la rentrée, l'utilisation de WhatsApp est interdite dans le cadre de l'école obligatoire ; l'ouverture des comptes désormais fixée à 16 ans révolus, en application d'une directive européenne, a pour effet de proscrire le recours à cet outil.

Des mesures concrètes pour revaloriser la formation professionnelle

L'accès à une formation initiale est le meilleur levier d'une insertion sociale et professionnelle réussie. Or, 15% des jeunes Vaudois-e-s de 25 ans n'ont pas de certification du secondaire II. L'objectif que se sont fixés la Confédération et les cantons est de réduire ce taux à 5%. Le canton de Vaud peut et doit faire mieux. Il veut y parvenir en revalorisant la formation professionnelle, qui constitue un tremplin efficace pour acquérir un métier tout en ouvrant des perspectives d'évolution multiples grâce à l'existence de nombreuses passerelles.

L'attractivité du gymnase peut être vue comme réjouissante, mais les taux élevés de redoublement, de réorientation ou carrément d'abandon questionnent l'efficacité du système. L'école de culture générale, la voie dont les effectifs augmentent le plus, est aussi celle où sont enregistrés les taux d'échecs les plus élevés. Les réorientations vers la formation professionnelle sont fréquentes, avec pour effet de retarder l'âge d'entrée en apprentissage (en moyenne proche de 19 ans dans le canton).

Sous l'impulsion de la cheffe du DFJC, de multiples mesures sont prises pour revaloriser la formation professionnelle à l'école obligatoire, au niveau de la formation elle-même et avec les entreprises formatrices pour créer davantage de places d'apprentissage et améliorer encore l'offre, dans sa diversité et sa qualité. Une attention toute particulière est portée aux ruptures de contrats et échecs aux examens. Le nombre des commissaires d'apprentissage sera augmenté, le taux d'encadrement des apprenti-e-s renforcé. A l'école obligatoire, chaque établissement désignera un-e répondant-e AMP (Approche du monde professionnel), qui veillera à la transition des élèves vers la formation. Une unité interservices coordonnera toutes les actions de promotion de la formation professionnelle.

Un dispositif cantonal renforcé contre le harcèlement entre élèves

La rentrée 2018 est placée sous le signe d'une attention particulière au climat scolaire. Un groupe de travail interservices a travaillé au renforcement des mesures préventives et de gestion du harcèlement entre élèves. Un sondage a montré que, durant les 18 derniers mois, quelque 760 situations de harcèlement ont dû être traitées par les conseils de direction des établissements de la scolarité obligatoire, soit 6 cas pour 1'000 élèves. Un tiers des



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

situations ont été jugées graves. Un dispositif cantonal établit de manière explicite les responsabilités des adultes de l'école, les devoirs des élèves et de leurs parents. Tous les établissements devront s'y référer en constituant une équipe de professionnel-le-s de l'école formé-e-s à la prise en charge des situations. Le traitement des doléances des parents en relation avec une suspicion de harcèlement entre élèves sera renforcé tant au niveau des directions générales de l'enseignement obligatoire et postobligatoire que du Secrétariat général du DFJC. Un-e délégué-e aux Relations Ecole-Famille sera engagé-e dans l'Etat-major de la cheffe du département pour apporter un appui à la gestion des situations les plus difficiles.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 août 2018

Renseignements complémentaires :

Cesla Amarelle, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la formation, de la culture et de la jeunesse du canton de Vaud , 021 316 30 01